

## Certificat d'enseignement médical de niveau I

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **A1406**, **I1605**, **N3102**, **N3101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **29/06/2011**

Mots clés : **Prévention des risques**, **Premiers secours**,  
**Consultation télé médicale**,  
**Assistance médicale**

### Identification

Identifiant : **622**

Version du : **20/05/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Permettre :

- à tout marin de pouvoir effectuer les gestes de premiers secours ;
- à certains d'entre eux de pouvoir être désignés pour assurer l'une des responsabilités définies à l'article 3 et d'acquérir les connaissances nécessaires en matière de prévention.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Brevet de capitaine 200
- Brevet de capitaine 200 voile
- Brevet de mécanicien 750 kW

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir un niveau de compétences leur permettant sous le contrôle du médecin du centre de consultations médicales maritimes de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord des navires et ce pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit, en cas de besoin, pris en charge par une structure de soins médicalisée.

#### Modalités générales

Elle comporte trois unités de valeur :

L'UV-PSC 1, d'une durée de dix heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

### Public visé par la certification

- Marins

L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois modules :

HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes ;

HPR 2 : hygiène

- hygiène individuelle et collective ;
- prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord ;

HPR 3 : prévention de risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).

L'UV-AMMCT 1, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1, d'une durée d'une heure, incluant une formation :

- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence ;
- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;
- à la préparation d'une évacuation sanitaire.

## *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

[www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html)

### *Compétences évaluées*

[www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Titres-ou-attestations-requis-pour.html)

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Enseignement médical de niveau I (EM I)

La validité est Temporaire

5 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'enseignement médical de niveau I

### Centre(s) de passage/certification

- Lieu défini par le prestataire de formations

## Plus d'informations

### *Statistiques*

1330 titres en 2014

### *Autres sources d'information*

